

COUP DE GUEULE

Maintenant la coupe est pleine ! L'heure est à la mobilisation dans nos LP/SEP et EREA. Depuis que Macron a décidé de réformer l'apprentissage pour en faire soi-disant la voie de « l'excellence »*, on ne parle plus que de ça. On se demande même si parfois certains êtres humains ne sont pas restés à l'âge de pierre tant ils foncent à tête baissée sur la première information qu'on leur donne sans en vérifier la véracité.

Suite à notre lettre à tous les PLP, petit florilège de déclarations qui doivent encore plus nous ouvrir les yeux, autrement on n'y comprendrait plus rien : « On est sûr de trouver un travail, grâce à l'expérience professionnelle qu'on acquiert en alternance. » C'est l'un des aspects que la Région Grand Est souhaite mettre en avant. « L'apprentissage se développe mais cela reste encore en dessous du potentiel. **Il ne faut plus de concurrence entre les différentes voies de qualification. La Région souhaite avoir la main sur l'orientation pour éviter que les jeunes soient massivement orientés vers le scolaire** », ajoute un responsable. La réforme qui devrait être annoncée au printemps prochain répondra peut-être à ces attentes. » Le Républicain lorrain 30/10/2017

Et encore et toujours le pédant Bertrand Martinot* : « Dans cette réforme on se focalise sur l'apprentissage en tant que tel. **Or ce sont les lycées professionnels qui posent problème...**L'éducation nationale concurrence sévèrement l'apprentissage puisque le collège oriente 70 % des jeunes qui se destinent à la voie professionnelle en lycées « pros » alors qu'ils pourraient aller en apprentissage...Il faut inciter les collèges, y compris financièrement, à orienter les jeunes vers les CFA. » Le Figaro 18/10/2017

Les fauves sont donc lâchés. Pauvres élèves et professeurs de LP, vous n'avez donc pas compris que vous vous fourvoyez ! L'école c'est désuet, c'est dépassé, le prof, c'est has been. Faut être un vrai winner et foncer tête baissée vers le patronat qui vous tend les bras...Bon, moi je suis passé par les écoles, les grandes, mais je suis brillant, faut pas confondre...

Chers, Chères Collègues, c'est l'heure de la révolte. Notre enseignement professionnel public a fait ses preuves malgré toutes les embûches qui se sont accumulées sur son chemin. Eh, oui, les jeunes et leurs parents choisissent majoritairement le LP pour apprendre et se former à un métier. Quel échec pour tous ces libéraux grands donneurs de leçons. Vous nous manquez à tous de respect parce que ce n'est pas votre monde et que vous voulez encore faire plus de fric sur le dos de notre jeunesse. Sachez bien que cela ne sera pas aussi aisé que vous le croyez ! Nos gamins, nos enfants, nous ne les abandonnerons pas comme ça en rase campagne !

Le Secrétariat Académique

**Vous avez deux voies de formation : l'une est qualifiée d'excellente, comment est qualifiée l'autre ???*

**Sur LinkedIn, voilà comment se décrit professionnellement l'énarque B. Martinot : « J'ai pu développer à haut niveau des compétences managériales, budgétaires, de contrôle de gestion, de conduite du changement, de gestion de crise, de relations sociales et de RH. J'ai également acquis des capacités de résistance au stress, de rigueur et de dynamisme. J'ai récemment rejoint l'équipe de Valérie PECRESSE à la région Ile-de-France au poste de directeur général adjoint des services, en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation... Auteur d'un essai à succès...j'ai également une forte présence dans les médias (presse écrite généraliste et économique, radios, TV, médias sociaux)... » L'homme supérieur, quoi...Et avec 15 élèves de CAP, que fait-il ???*

La FSU s'associe à la journée d'action du 16 novembre

Soucieuse de défendre les intérêts des salarié.e.s du secteur public, comme du privé, confronté.e.s aux mêmes difficultés résultant des orientations libérales portées par le gouvernement et de contribuer à donner un avenir sécurisé à la jeunesse, la FSU s'associe à la journée d'action du 16 novembre prochain.

Elle y portera, avec d'autres organisations syndicales et de jeunesse, des revendications et propositions notamment en termes de pouvoir d'achat, d'emploi, de protection sociale et de formation.

UN PEU D'HISTOIRE : LES 70 ANS DU PLAN LANGEVIN-WALLON

Le plan Langevin-Wallon est le nom donné au projet global de réforme de l'enseignement et du système éducatif français élaboré à la Libération conformément au programme de gouvernement du Conseil national de la Résistance (CNR) en date du 15 mars 1944. Élaboré entre novembre 1944 et juin 1947 par une commission ministérielle présidée par le physicien Paul Langevin, puis, après la mort de ce dernier, par le psychologue Henri Wallon, le plan Langevin-Wallon, bien que n'ayant jamais été appliqué en tant que tel, reste, en France, depuis la Libération, l'un des textes de référence essentiels en matière d'éducation.

Si nous tenons à en parler aujourd'hui, c'est pour en rappeler la principale idée forte : « Le premier principe, celui qui par sa valeur propre et l'ampleur de ses conséquences domine tous les autres est le principe de justice. Il offre deux aspects non point opposés mais complémentaires : l'égalité et la diversité. Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum que leur personnalité comporte. Ils ne doivent trouver d'autre limitation que celle de leurs aptitudes. L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès de la culture, se démocratiser moins par une sélection qui éloigne du peuple les plus doués que par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la Nation. L'introduction de « la justice à l'école » par la démocratisation de l'enseignement mettra chacun à la place que lui assignent ses aptitudes, pour le grand bien de tous. La diversification des fonctions sera commandée non plus par la fortune ou la classe sociale mais par la capacité à remplir la fonction. La démocratisation de l'enseignement, conforme à la justice, assure une meilleure distribution des tâches sociales. Elle sert l'intérêt collectif en même temps que le bonheur individuel. L'organisation actuelle de notre enseignement entretient dans notre société le préjugé antique d'une hiérarchie entre les tâches et les travailleurs. Le travail manuel, l'intelligence pratique sont encore trop souvent considérés comme de médiocre valeur. L'équité exige la reconnaissance de l'égale dignité de toutes les tâches sociales, de la haute valeur matérielle et morale des activités manuelles, de l'intelligence pratique, de la valeur technique. Ce reclassement des valeurs réelles est indispensable dans une société démocratique moderne dont le progrès et la vie même sont subordonnés à l'exacte utilisation des compétences.» Escales.fr

Et il faut souligner surtout que ce plan était précurseur de l'enseignement professionnel public pour des jeunes de 15 à 18 ans, dans un cycle d'études déterminées. Ce cycle, tel qu'il était envisagé, conduisait les élèves soit vers des sections théoriques dont l'issue était le baccalauréat (classique, moderne, technique théorique), soit vers des sections techniques professionnelles comportant des brevets professionnels ou des certificats d'aptitude professionnelle...pour une scolarité jusqu'à 18 ans ! Il est important de nous en souvenir aujourd'hui...

Christian Sauce

« Réforme des conditions d'accès à l'enseignement supérieur »

Projet de loi "relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants"

Le projet de loi "relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants" sera présenté le jeudi 9 novembre au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Celui-ci prévoit (article 1) que, "des **dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés** tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis peuvent être mis en place au cours du premier cycle par les établissements dispensant une formation d'enseignement supérieur".

Les mesures du "plan étudiants", concernant le lycée :

- 2 professeurs principaux en terminale pour accompagner individuellement les élèves dans la construction de leur projet d'études
- 2 semaines dédiées à l'orientation en terminale
- un "examen approfondi" par le conseil de classe du projet d'orientation de chaque élève
- une commission d'accès à l'enseignement supérieur
- un déploiement du dispositif "étudiant ambassadeur"

Un nouvel accompagnement personnalisé

Lors de la présentation de la réforme des conditions d'accès à l'enseignement supérieur, le 30 octobre 2017, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale a déclaré : « Pour mieux orienter les lycéens, chaque classe de terminale comptera deux professeurs principaux afin d'assurer un "accompagnement personnalisé aux élèves ».

Tiens, tiens, c'est un nouvel accompagnement personnalisé, alors que l'ancien a été présenté par les signataires de la « rénovation » professionnelle comme le moyen de résoudre les différents problèmes y compris la poursuite d'études de nos élèves... Mais la réalité est tout autre car tout le monde constate que l'AP est devenu une variable d'ajustement au nom de l'autonomie de l'établissement. Deux choses à noter concernant le nouveau dispositif : d'abord une remise en cause de l'AP actuel, ensuite l'objectif est bien défini et les moyens sont identifiés. A suivre ..

Orientation des bacheliers professionnels en BTS : expérience en cours !

Suite à l'adoption de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (article 40), le ministère met en place une expérimentation sur 3 ans qui permettra aux bacheliers professionnels d'être admis en BTS par décision du recteur après avis favorable du conseil de classe. Cette expérimentation est mise en place dans notre académie. Si aucune proposition d'admission n'est faite, les élèves concernés pourront demander à bénéficier de cette procédure l'année suivante. Un bilan de l'expérimentation sera effectué tous les ans.

Pour le SNUEP-FSU, le développement des poursuites d'études des bacheliers professionnels passe avant tout par un réel accompagnement et une augmentation des capacités d'accueil STS.

Mutation en Polynésie française

Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale : note de service n° 2017-162 du 25-10-2017- NOR MENH1727951N (Bulletin officiel n°36 du 26 octobre 2017)

Pas de redémarrage des embauches en apprentissage dans le secondaire en 2016 !

D'après une [étude](#) du ministère de l'Éducation nationale publiée le 20 octobre 2017, le nombre de jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage en 2016 est en baisse (-0,8). Par contre, les entrées dans le supérieur poursuivent leur croissance, portées par les masters et les formations d'ingénieur (+7,4 % entre décembre 2015 et décembre 2016).

Parmi les 412 300 jeunes en apprentissage fin 2016, environ 36 % préparaient un diplôme de l'enseignement supérieur et 9 % des apprentis étaient inscrits dans un lycée (soit 37 000 jeunes). Par ailleurs, en 2016, la part des jeunes issus de troisième orientés vers l'apprentissage a légèrement diminué (-1,4 %) après une augmentation en 2015.

Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2016				
	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE	Évolution EPLE 2016/2015 (%)
Niveau V	11 663	159 998	7,3	0,4
<i>dont CAP</i>	10 887	148 436	7,3	0,7
Niveau IV	11 443	99 814	11,5	-1,0
<i>dont brevet professionnel</i>	3 406	39 429	8,6	-2,1
<i>dont bac professionnel</i>	7 503	50 073	15,0	-1,9
Niveau III	12 620	76 326	16,5	6,9
<i>dont BTS</i>	12 300	62 830	19,6	6,9
Niveau I et II	1 387	76 128	1,8	5,8
Total	37 113	412 266	9,0	2,3

Réf. : Note d'information, n° 17.23, octobre 2017. © DEPP

L'aveuglement des décideurs politiques

5,3 Milliards d'Euros : c'est le montant annuel de la facture apprentissage. Cet argent public est dépensé sans aucun bilan ni évaluation financière.

La valorisation de la voie professionnelle est une rengaine depuis trois quinquennats. Aujourd'hui, le seul but poursuivi est le développement de l'apprentissage pour un assujettissement aux employeurs qui eux ne font rien pour valoriser les métiers considérés de faible qualification. Valoriser le CAP et le bac pro passe aussi par la valorisation des métiers, leur reconnaissance salariale et l'amélioration des conditions de travail.

Pour le SNUEP-FSU, les formations avec des PFMP, sous statut scolaire, dispensées dans les lycées professionnels ont montré depuis de nombreuses années leur pertinence. Elles doivent donc être confortées, développées et améliorées pour répondre encore mieux à la demande sociale des jeunes et des familles en termes de qualification et de poursuite d'études.

Nos stages sont maintenus

Malgré le mouvement du 16 novembre, tous nos stages sont maintenus :

- mercredi 15 novembre 2017 à l'ESPE de Mérignac
- jeudi 16 novembre 2017 à l'ESPE de Mérignac
- jeudi 16 novembre 2017 au LPO d'Anglet

Congés de Formation Professionnelle : compte-rendu du GT du 19 octobre / Fin de la période transitoire

Depuis plusieurs années l'objectif était de réduire les écarts entre les différents corps (PLP, Certifiés, ...) en ce qui concerne la durée d'attente pour obtenir un congé de formation. Plusieurs paramètres ont été testés :

- durée du congé imposée pour un concours (obligation de prendre 6 mois),
- répartition des congés « tous corps confondus » avec une période transitoire et un quota de congés garanti afin que les « petits » corps ne soient pas avec une année « blanche » (sans congé).

Toutes ces mesures ont bien sûr produit leurs effets. Parfois positifs avec une harmonisation de la durée d'attente pour obtenir son premier congé formation, mais aussi des effets négatifs avec l'augmentation des demandes de prolongation et une partie non négligeable de demandes non satisfaites. En effet, nous avons maintenant une liste d'attente pour obtenir la prolongation la seconde année, créant ainsi une rupture dans la préparation du concours ou du projet quel qu'il soit.

La méthode de calcul des quotas a rapidement montré ses limites, créant dès la première année des disparités difficilement justifiables.

Compte tenu de tous ces éléments, et avec la volonté de clore la période transitoire et de trouver un juste équilibre, les décisions suivantes ont été prises :

- maintien de la répartition tous corps confondus
- maintien des 6 mois de congé pour un concours
- maintien des 20 % des congés réservés pour les prolongations avec maintien d'une liste d'attente spécifique.
- tous corps représentant au moins 5 % des demandes se verra attribuer au moins 2 congés formation (1 congé au moins pour les corps à moins de 5 %)

Nous avons donc pu obtenir pour le corps des PLP au moins 2 congés formation minimum !
Les pourcentages des demandes seront réévalués chaque année.

Jérôme Jolivet/ Pierre Verdeyrou

Les agents de la fonction publique exigent d'être entendus par le gouvernement !

L'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA FP), réuni le 26 octobre 2017 au siège de l'UNSA, constate que les réponses du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des agents publics exprimées notamment lors de la mobilisation du 10 octobre dernier en matière de pouvoir d'achat, de garantie des engagements pris et d'emploi public.

Elles ont donc acté la poursuite de la mobilisation unitaire sur la base des revendications communes portées le 10 octobre dernier avec le large soutien des agents publics (dégel de la valeur du point d'indice, non rétablissement de la journée de carence ...).

C'est pourquoi, si la position du gouvernement n'évolue pas favorablement à l'égard de ces revendications aucune organisation syndicale ne se rendra à la convocation de l'Assemblée Plénière du Conseil Commun Fonction Publique du 6 novembre présidée par le ministre. Les organisations syndicales appellent d'ores et déjà à un rassemblement militant le lundi 6 novembre devant Bercy à midi.

PPCR : des éclairages importants de la DRH lors du GT Congés de formation du 19 octobre 2017

Infos importantes à savoir sur les RDV de carrières (anciennes inspections) :

- Les chefs d'établissement et les IPR ont été formés aux nouvelles modalités de l'évaluation ; pour autant certaines informations ne sont pas correctement relayées. Il est donc utile de rappeler certains points qui viennent de nous être confirmés par le rectorat lors du groupe de travail du 17 octobre.

Afin de réduire la durée dans l'échelon d'une année au 6^o et au 8^o, ils interviendront dans la 2^{ème} année du 6^o échelon et dans la 2^{ème} année du 8^o échelon.

Concernant celui du 9^{ème} échelon de la classe normale, ce RDV ne sera-là que pour confirmer le passage à la hors classe.

Ces entretiens doivent être signifiés aux enseignants au moins 1 mois avant sur leur adresse pro. Donc sur votre adresse ac-bordeaux !!!

Lorsque vous êtes informés que vous êtes concernés par un rendez-vous de carrière, vous devez vous connecter à l'application SIAE. En cas d'impossibilité (congés de maladie, de formation, de maternité, voyage scolaire...), vous pourrez demander une modification de cette date.

Chaque année votre chef d'établissement devra être en mesure de vous indiquer si sur l'année scolaire à venir vous serez en entretien RDV de carrière.

Ces entretiens vont se dérouler en deux temps :

- Un premier où l'inspecteur ou le faisant fonction (en aucun cas le chargé de mission) viendra vous voir en classe et s'entretiendra avec vous et vous seul !
- Lors de cette visite, aucun document ne pourra être demandé ! Vous pourrez expliquer votre travail pédagogique au sein de la classe et de l'établissement.
- Votre inspecteur aura donc à remplir sur la grille d'évaluation les compétences de P1 à P5 sans y mettre le moindre commentaire !!!
- Dans un deuxième temps, et si possible au moins un mois après (conseil donné aux chefs d'établissement) vous vous entretiendrez avec votre chef d'établissement sur votre rôle et implication au sein du Lycée. Il remplira les items suivants (10 à 13 et P4). Là aussi sans commentaires possibles.
- Seul votre chef d'établissement sera habilité à faire cet entretien (sauf dérogation très exceptionnelle donnée aux adjoints et acceptée par le rectorat, pour les cités scolaires par exemple) !!!

Enfin, votre IEN et votre CE se mettront en relation pour finir de remplir la grille d'évaluation (1-2-6-5-14). Par la suite, et au vu des évaluations précédentes, c'est le Recteur qui posera l'évaluation finale ainsi qu'une appréciation. Elle vous sera transmise ensuite. Et c'est seulement sur celle-ci que vous pourrez, si vous constatez un réel problème, faire appel.

Enfin le non-respect de ces consignes par nos évaluateurs est susceptible d'entraîner la nullité du RDV de carrière. Il est donc important d'être vigilant. Voilà les dernières informations confirmées par le rectorat lors du groupe de travail du 17 octobre.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté ou d'échos contraire à ce que nous avons-nous négocier lors de ces commissions.

Jérôme Jolivet/ Pierre Verdeyrou